



L'agence retient nos APL ...

Par **Ela35**, le **02/05/2013** à **23:31**

Bonjour,

Voilà notre problème :

Depuis le 3 décembre 2012, nous vivons en colocation à trois dans un appartement loué par une agence. Notre loyer, charges comprises, est de 840 euros, soit 280 euros par tête.

Nous avons fait notre demande d'apl à notre entrée dans le logement. Deux d'entre nous ont reçu sur leurs comptes un versement de la caf correspondant aux APL de janvier, février et mars. Les APL du troisième colocataire ont été versés directement à l'agence le mois dernier (soit plus de 500 euros).

D'après nos dossiers CAF en ligne, les APL du mois d'avril seront versés à l'agence le 6 Mai. Date à laquelle sera également prélevé sur notre compte, le loyer du mois de mai.

Hors, l'agence refuse de nous déduire les APL de notre loyer de mois de mai en prétendant un soit-disant retard "habituel" de la CAF pour effectuer les versements.

Ont-il le droit de nous faire payer le loyer plein pot, sachant qu'ils ont déjà reçu plus de 500 euros d'APL le mois dernier et vont encore en recevoir 500 à la date de paiement du loyer? Cela signifie deux mois de carence pour nous (sans compter le mois de décembre qui est normal).

Un mois, je veux bien, mais deux, cela me paraît vraiment abusif. Surtout que nous sommes étudiants et qu'il s'agit là d'une somme considérable pour nous...

Désolée pour cette longue explication, j'espère avoir été claire. Et merci d'avance pour vos

réponses.

Ela.

Par **Lag0**, le **03/05/2013** à **07:07**

Bonjour,

J'avoue avoir un peu de mal à comprendre la situation.

Ce que je peux vous dire, c'est que le bailleur doit toucher la totalité du loyer en début de mois, il n'a pas à faire le banquier et avancer l'argent en attendant les allocations.

Donc à voir si vous payez bien la totalité du loyer ou pas...

Par **Ela35**, le **03/05/2013** à **12:52**

Merci de votre réponse.

Ils ont déjà plus de 500 euros en plus sur leurs comptes, et nous réclament tout de même la totalité du loyer de mai. Sachant que le jour du prélèvement de 840 euros sur nos comptes, soit le 6 mai, ils recevront également 495 euros de la CAF...